

Samer, le 26 novembre 2022

**Procès-verbal**  
**Réunion de Conseil Municipal**  
**Du 10 novembre 2022 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 10 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, Mme POCHEZ, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BAILLY, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. CARLU, M. BUIRETTE, M. NAUDET, Mme COLOMBO, M. DARCHEVILLE, M. LABONTE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : M. MAQUINGHEN, Mme BEAUSSE (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), Mme ROUX (ayant donné pouvoir à Mme POCHEZ), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. MARTEL).

23 Présents + 3 Pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. David JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Autorisation au Maire de déposer des permis de construire
- Commission d'appel d'offre et de délégation de service public
- Comité Social Territorial
- Centre Communal d'Action Social
- Convention avec l'association « Protégeons les chats de Samer »
- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels
- Indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers délégués
- Majoration des indemnités de fonction
- Autorisation au Maire de mandater certaines dépenses
- Demande de subvention exceptionnelle des Anciens Combattants

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2022.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME**

- Autorisation au Maire de déposer des permis de construire sur tout terrain et/ou bâtiment appartenant à la commune :

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

- Désignation d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offre et de délégation de service public :

Suite à la démission de M. Bailly, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Sont candidats :

- o M. le Maire, Président (Christophe DOUCHAIN)
- o 5 titulaires : Pascal BALLY, Luc VAN ROEKEGHEM, Geneviève ROGEZ, Valérie DELATTRE, Rebecca CHATILLON
- o 5 suppléants : Jean-Michel MARTEL, Annick POCHE, David JOUGLEUX, Alain MAQUINGHEN, Maryse BEAUSSE

Cette liste est élue à l'unanimité.

- Désignation d'un membre titulaire au Comité Social Territorial :

Suite à la démission de M. Bailly, le conseil municipal procède à la désignation d'un membre titulaire au Comité Social Territorial.

M. le Maire propose d'occuper ce poste.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la composition suivante du comité social territorial :

- o 3 titulaires : Christophe DOUCHAIN, Luc VAN ROEKEGHEM, Pascal BALLY,
- o 3 suppléants : Alain LOUVET, Laurence LEFEBVRE, Cyrille NAUDET

- Désignation d'un membre titulaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

M. le Maire étant Président de droit du CCAS, il convient d'en désigner un membre afin que le conseil d'administration soit au complet. M. Bailly est candidat.

M. Bailly est élu à l'unanimité membre du CCAS.

M. le Maire propose que Mme Laurence LEFEBVRE devienne Vice-Présidente du CCAS.

Ce vote aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS.

- Convention avec l'association « Protégeons les chats de Samer »

Par convention, cette association s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants. La commune s'engage quant à elle, à fournir aux équipes de l'association toutes les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre de leurs actions et à communiquer auprès de la population.

M. Naudet fait remarquer que la régulation des chats est un problème récurrent et déplore que la collectivité doive intervenir pour palier à la négligence des propriétaires de ces animaux.

M. Bally souligne que cette convention évitera de faire appel à Opale capture.

Le conseil municipal, à 2 absentions de Mme Beausse et Mme Delattre et 24 voix pour, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

## **PERSONNEL**

- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires indisponibles ou faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

## **BUDGET**

- Indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers délégués

M. le Maire présente les délégations qu'il a attribuées, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, par arrêté.

M. Carlu fait part de son incompréhension face à son absence de délégation pour le musée Cazin.

M. le Maire répond qu'il s'agit sûrement d'un malentendu. Cette délégation étant ajoutée, il propose les indemnités suivantes :

- Maire : 52 % de l'indice terminal (IT),
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoints : 18.27 % de l'IT,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 13.70 % de l'IT
- 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints : 9.14 % de l'IT
- Un conseiller délégué : 18.27 % de l'IT
- Un conseiller délégué : 13.70 % de l'IT
- 3 conseillers délégués : 4.57 % de l'IT
- 2 conseillers délégués : 2.13 % de l'IT

Le conseil municipal, à une abstention de M. Mille et 25 voix pour approuve les indemnités énumérées ci-dessus.

- Majoration pour « chef-lieu de canton » : majoration de 15% des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués au titre de « chef-lieu de canton »

Le conseil municipal, à une voix contre de M. Mille et 25 voix pour approuve le principe de majoration de 15 % des indemnités au titre de « chef-lieu de canton »

- Autorisation au Maire de mandater les dépenses imputées sous les comptes « fêtes et cérémonies » et « bourses et prix »

M. le Maire rappelle qu'il s'agit des factures de fleurs, colis (aînés et personnel communal), boissons, repas, hébergement, cadeaux d'anniversaire pour les aînés, cadeaux aux médaillés, lots pour divers concours (façades fleuries, guénels, peintres dans la rue...), livres offerts aux enfants des écoles.

Le conseil municipal accorde cette autorisation au Maire à l'unanimité.

14.- Subvention exceptionnelle à l'association des anciens combattants :  
Demande de subvention exceptionnelle de 300 €.

L'association des anciens combattants sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 300 € dans le but de couvrir les frais inhérents à son repas annuel.

M. Jougleux ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal accorde cette subvention à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Limitation de vitesse à 30 km/heure aux abords de la place Foch :

M. le Maire présente un plan proposant des secteurs où la circulation serait restreinte à 30 km/h aux abords de la Place (y compris rue de Desvres, rue de Montreuil, rue de Carly, rue Mory...). Cette possibilité a également été étudiée par la police municipale. Mme Bastide fait remarquer qu'il est difficile de tenir les 30km/h dans la descente de la rue de Desvres. M. Labonté demande où en est l'inversion du feu tricolore de cette rue. M. Bally répond qu'il faut changer le programmateur et qu'il est compliqué de se fournir en pièces actuellement. Il sera débattu de cette éventuelle limitation de vitesse lors d'une prochaine commission urbanisme-sécurité.

M. Naudet fait part de la dangerosité de la zone de rencontre créée rue Farjon et demande si de la signalisation pouvait être ajoutée.

M. Bally répond qu'il faut vérifier ce qu'il est possible de faire réglementairement et qu'il en sera également question lors d'une prochaine commission.

- Réduction d'amplitude horaire éclairage public (Illuminations de Noël sous les mêmes horaires)

Aux vues du coût de l'énergie, M. le Maire propose de réduire le temps d'éclairage public. Actuellement, il est allumé jusque 23h30 et à partir de 4h30. Il propose de le régler jusque 22h30 et à partir de 5h30. Il resterait bien sur allumé, comme habituellement, toute la nuit pour les réveillons des 24 et 31 décembre. M. le Maire laisse l'ensemble de l'assemblée y réfléchir et portera cette proposition aux voix lors d'une prochaine séance.

M. Bally en profite pour demander l'avis de l'assemblée sur les illuminations de Noël. Installe-t-on les guirlandes en LED habituelles dans le centre, sachant que celles-ci ne sont pas énergivores mais que la place reste allumée toute la nuit. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette installation.

- Disponibilités pour le colis des aînés : Mme Pochet lance un appel aux élus disponibles pour la confection et la distribution des colis. Un tableau circule à cet effet pour qu'ils puissent faire part de leur présence. 734 colis sont à préparer, ils seront distribués le 15/12 à la salle polyvalente. Il conviendra de distribuer les invitations aux bénéficiaires 2 semaines avant cette date.

La séance est close à 21h40